



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



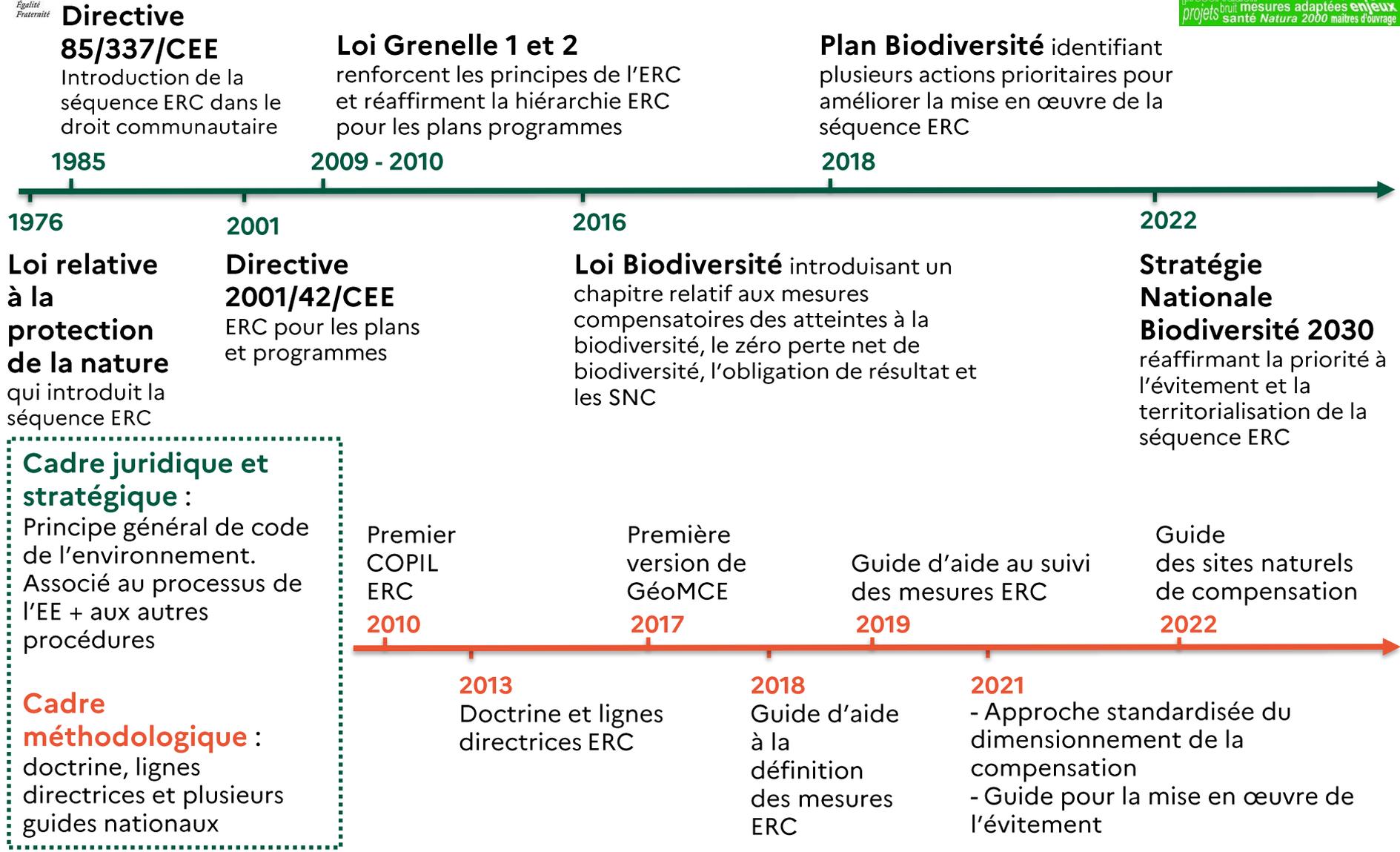
# Séquence ERC

## Publication de guides et travaux nationaux

**Webinaire Éviter • Réduire • Compenser Région Grand Est  
20 et 22 juin 2023**

**Raphaël FORGET  
Bureau de l'expertise et de l'évaluation environnementale - CGDD**

# Chronologie des principales évolutions liées à la séquence ERC



# Guide d'aide à la définition des mesures ERC (2018)



Commissariat général au développement durable

**Évaluation environnementale**  
 Guide d'aide à la définition des  
 mesures ERC



JANVIER 2018

Type	Catégorie	Sous-catégorie	Détail p.
<b>E1 - Évitement « amont » (stade anticipé)</b>	1. Phase de conception du dossier de demande	a. Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats	59
		b. Évitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire	60
		c. Redéfinition des caractéristiques du projet	60
		d. Autre : à préciser	/
<b>E2 - Évitement géographique</b>	1. Phase travaux	a. Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables	61
		b. Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux	62
		c. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	/
		d. Autre : à préciser	/
	2. Phase exploitation / fonctionnement	a. Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables	61
		b. Éloignement du projet vis-à-vis des populations humaines et/ou sites sensibles	63
		c. Mesure des documents de planification délimitant des zones et affectant les sols de manière à éloigner les populations humaines sensibles, application de marges de recul (urbanisations futures)	63
		d. Mesure d'orientation d'une installation ou d'optimisation de la géométrie du projet	64
		e. Limitation (/ adaptation) des emprises du projet	64
		f. Positionnement du projet, plan ou programme sur un secteur de moindre enjeu	65
		g. Respect des prescriptions d'un APG (à préciser)	/
		h. Autre : à préciser	/

# Guide d'aide à la définition des mesures ERC (2018)

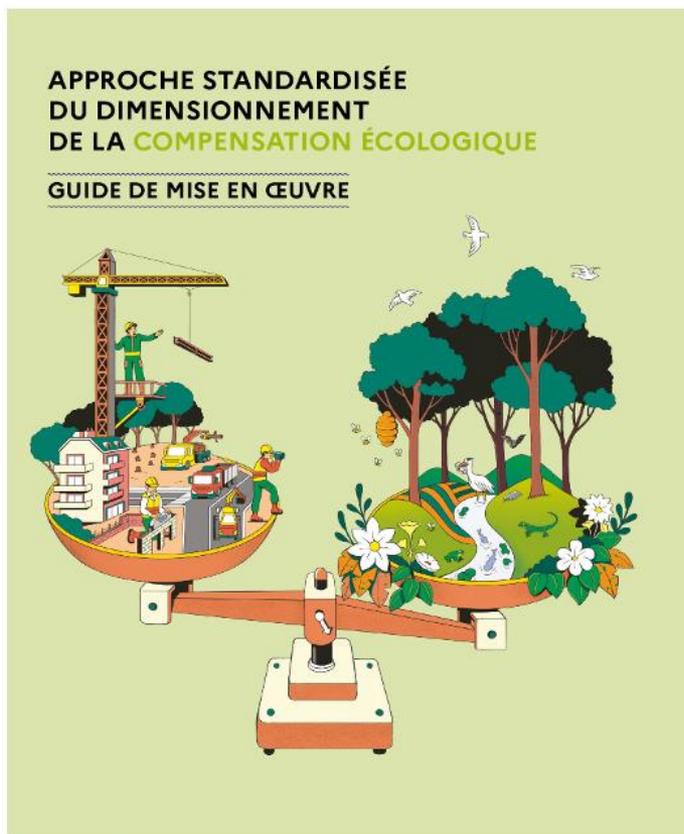


## Objectif : permettre d'homogénéiser la définition et la conception des mesures ERC

- Clarifier les distinctions entre des termes d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement ;
- Standardisation des jeux de données sur les mesures compensatoires dans l'outil GeoMCE

**Cibles principales** : porteurs de projet, bureaux d'études, services instructeurs

# L'Approche Standardisée du dimensionnement de la compensation (2021)



## L'ÉQUIVALENCE ÉCOLOGIQUE EST VÉRIFIÉE SI :

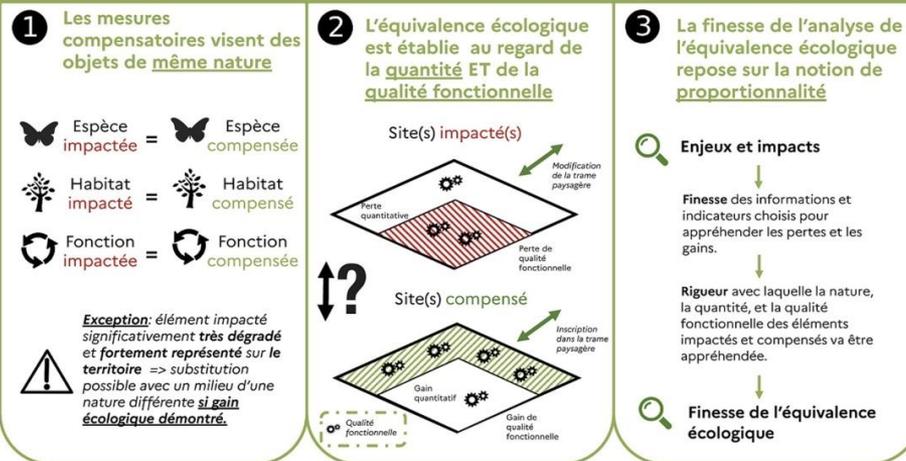


Figure 25 : schéma de synthèse « Vérifier l'atteinte de l'équivalence écologique », page 99 du guide de l'approche standardisée du dimensionnement de la compensation écologique (2021)

# L'Approche Standardisée du dimensionnement de la compensation (2021)



**Objectif : Encadrer, harmoniser et homogénéiser** les méthodes de dimensionnement de la compensation des milieux naturels afin d'atteindre les objectifs **d'absence de perte nette de biodiversité et équivalence écologique**.

- Clarifier le contexte réglementaire et juridique applicable à la séquence ERC et expliquer les termes clés de la réglementation
- Etablir une **doctrine nationale** qui cadre les pratiques de dimensionnement en traduisant les principes réglementaires en des **termes concrets et opérationnels**
- Proposer des outils facilitant la **conception des mesures** de compensation et **l'instruction des dossiers** réglementaires par les services instructeurs.

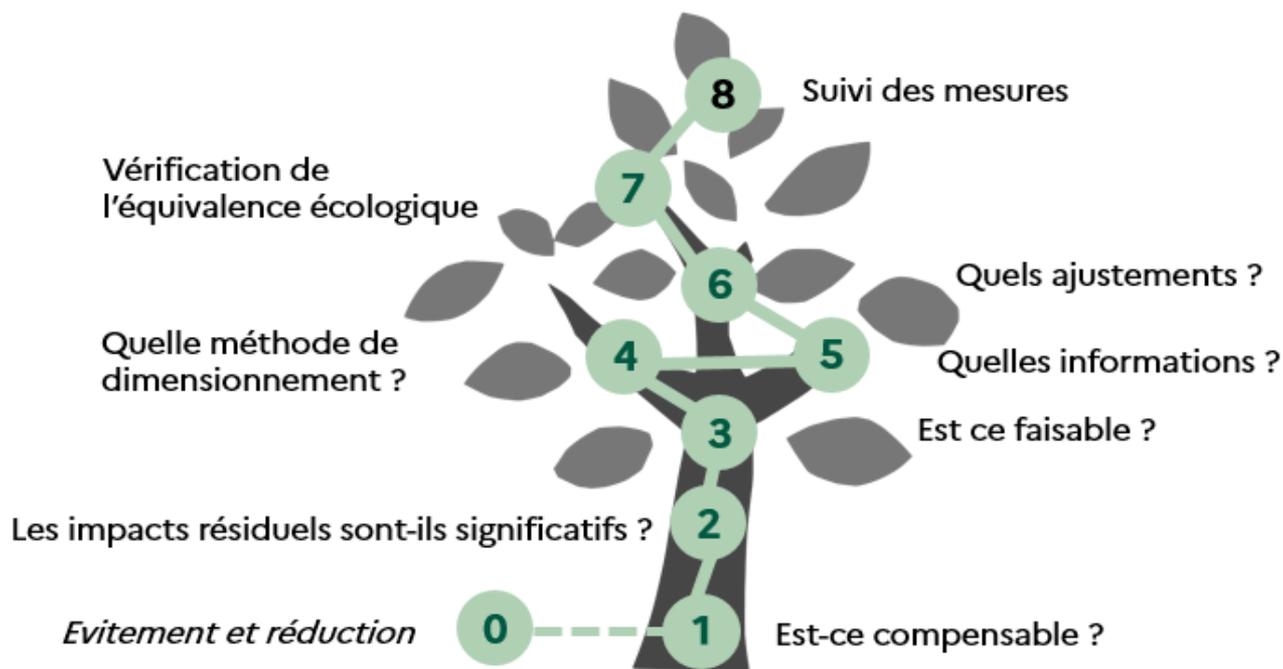
**Cibles principales :** tous les acteurs de la séquence ERC

# L'Approche Standardisée du dimensionnement de la compensation (2021)



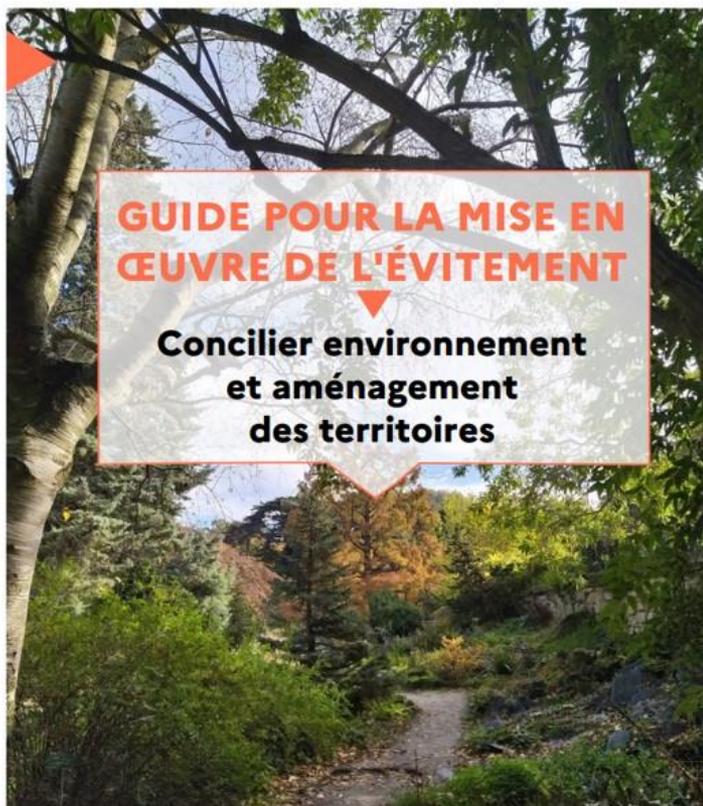
Ce guide propose un arbre de décision en **8 étapes** à suivre pour une bonne mise en œuvre de la compensation

## Un arbre de décision pour cadrer le dimensionnement



Lien vers la vidéo des 8 étapes clés de la compensation : <https://www.dailymotion.com/video/x84ct5f>

# Guide pour la mise en œuvre de l'évitement (2021)



## Démarche « pas à pas »

	Plan et programme	Projet d'aménagement
 <b>Pas 1</b>	Identifier et hiérarchiser les enjeux sur <b>la totalité du territoire concerné / une zone d'étude élargie</b>	
 <b>Pas 2</b>	Évaluer et justifier le besoin en aménagement	
 <b>Pas 3</b>	Élaborer puis comparer <b>des scénarios pour répondre au projet de territoire – choix d'un scénario de développement pour le territoire / les solutions alternatives quant à l'opportunité du projet</b>	
 <b>Pas 4</b>	Spatialiser <b>le scénario stratégique / le projet retenu compte tenu des enjeux hiérarchisés</b>	
 <b>Pas 5</b>	Définir, justifier et mettre en œuvre les modalités d'aménagement prescrites par le plan et le programme ou projet	
 <b>Pas 6</b>	Suivre les effets de la démarche d'évitement	

# Guide pour la mise en œuvre de l'évitement (2021)



**Objectif** : Proposer une doctrine nationale des **principes de mise en œuvre** de l'évitement à l'échelle des **projets** et des **plans et programmes**

## *Messages Clés*

- L'évitement doit être privilégié pour atteindre les objectifs d'absence de perte nette de biodiversité et de zéro artificialisation nette.
- L'évitement est une démarche, pas simplement une mesure.
- Evitement et anticipation vont de pair.
- La démarche d'évitement doit être explicitée.
- Les documents d'urbanisme sont des arènes idéales pour initier une démarche d'évitement intégratrice.
- S'entourer des compétences, ressources et données cohérentes.

**Cibles principales** : les porteurs de projets et les autorités décisionnaires

# Guide pour la mise en œuvre de l'évitement (2021)



## Fiche pratique à destination des porteurs de plans et programmes d'aménagement



La séquence éviter-réduire-compenser (ERC) est un outil d'action publique qui vise à concilier aménagement des territoires et préservation de l'environnement.

Son principe : dans tout projet d'aménagement ou plan et

*Le Guide pour la mise en œuvre de l'évitement : concilier environnement et aménagement du territoire* vise à accompagner tous les acteurs concernés en leur proposant un mode d'emploi pas à pas, synthétique et pédagogique, pour mettre œuvre une démarche optimale d'évitement, à l'échelle des plans programmes et des projets.

### QU'EST-CE QUE L'ÉVITEMENT ?

- ▶ L'évitement est une démarche débouchant sur la définition de différentes mesures concrètes.
- ▶ Une mesure d'évitement modifie

### POURQUOI CETTE DÉMARCHÉ D'ÉVITEMENT EST ESSENTIELLE

- ▶ Pour prévenir les situations où les projets d'aménagement surviennent dans des zones écologiquement très

Lien vers la fiche : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21193\\_FICHE-ERC-Evitement\\_BATweb.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21193_FICHE-ERC-Evitement_BATweb.pdf)

# Guide pour l'élaboration d'un site naturel de compensation (2022)



**Objectif :** accompagner le déploiement des sites naturels de compensation

- Construire un **référentiel commun** entre les concepteurs et les instructeurs d'une demande d'agrément de SNC, afin de faciliter l'émergence des SNC.

**Cibles :** tous les acteurs susceptibles d'investir, de gérer ou d'avoir recours à un SNC ainsi que les services instructeurs



## Feuille de route interne identifiant plusieurs axes de travail

- Améliorer la **diffusion** de la doctrine nationale et la communication entre les acteurs
- Renouveler le contenu des **formations** et les outils de sensibilisation
- Améliorer la phase d'**anticipation** de la séquence à l'échelle de la planification
- Harmoniser les actions ERC et ZAN

## Outil d'aide à la mise en œuvre de cette anticipation :

- Les Zones préférentielles de renaturation, dont le décret est paru le 28 décembre 2022
- « Sites naturels de restauration et de renaturation » en cours d'élaboration.

# Liens vers guides et autres documents mentionnés



Guide de l'approche standardisée du dimensionnement de la compensation écologique :  
[https://www.cerema.fr/system/files/documents/2021/06/approche\\_standardisee\\_guide\\_v2.pdf](https://www.cerema.fr/system/files/documents/2021/06/approche_standardisee_guide_v2.pdf)

Vidéo des 8 étapes clés de la compensation : <https://www.dailymotion.com/video/x84ct5f>

Guide sur la mise en œuvre de l'évitement  
[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide\\_pour\\_la\\_mise\\_en\\_oeuvre\\_de\\_l%27%C3%A9vitement.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_pour_la_mise_en_oeuvre_de_l%27%C3%A9vitement.pdf)

Fiche pratique de mise en œuvre de l'évitement  
[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21193\\_FICHE-ERC-Evitement\\_BATweb.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21193_FICHE-ERC-Evitement_BATweb.pdf)

Fiche pratique à destination des porteurs de plans et programmes d'aménagement :  
[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21193\\_FICHE-ERC-Evitement\\_BATweb.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21193_FICHE-ERC-Evitement_BATweb.pdf)

Guide pour l'élaboration d'un site naturel de compensation (2022) :  
[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/guide\\_elaboration\\_site\\_naturel\\_de\\_compensation\\_fevrier2023.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/guide_elaboration_site_naturel_de_compensation_fevrier2023.pdf)